

2025 DFPE 83 Subvention (81 638 euros), avenant n°1 à l'association « La Porte Entr'ouverte » (14e) pour la crèche parentale « La Porte Entr'ouverte » 67 rue Maurice Ripoche (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 19 au 22 novembre 2024, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association « La Porte Entr'ouverte » relative au fonctionnement de son établissement d'accueil du jeune enfant situé 67, rue Maurice Ripoche (14e). La capacité d'accueil est de 16 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2027. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2025, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2025 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu du budget présenté pour 2025, annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention à 81 638 euros.

La fiche technique ci-jointe détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association « La Porte Entr'ouverte » l'avenant à la convention ci-joint qui fixe la subvention à 81 638 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris